

L'hon. M. LEMIEUX: L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question?

M. BOULAY: Parfaitement.

L'hon. M. LEMIEUX: En dehors de la question politique, n'est-il pas vrai que M. McWilliams était un employé exemplaire, connaissant parfaitement son affaire et étant reconnu comme tel par les autorités maritimes?

M. BOULAY: Je ne puis rien dire au sujet de ses connaissances et de ses relations avec les autorités maritimes; tout ce que je sais, c'est que M. McWilliams paraissait assez bien remplir ses fonctions, tout en violant les règlements du département de la Marine, qui lui défendaient de se mêler de politique. Il est à ma connaissance qu'il est même allé jusqu'à soulever une émeute pour faire battre un candidat conservateur en 1904. Quant à ses capacités, l'honorable député de Rouville vient de dire que c'était un employé modèle et qu'il n'aurait jamais dû être démis de ses fonctions. A cela, je dois dire que celui qui l'a remplacé est un homme qui lui est de beaucoup supérieur, possédant infiniment plus de connaissance en fait de mécanique. Quand ce nouvel employé est arrivé au phare, pour remplacer M. McWilliams, toutes les machineries qui servent à donner les signaux étaient dans le plus grand désordre. J'ai constaté la chose moi-même, lorsque je suis allé à la Pointe-au-Père.

Comme opérateur télégraphiste, je n'hésite pas à reconnaître que c'est un homme très compétent, mais je ne vois pas pourquoi il reçoit \$500.00 pour faire ce service télégraphique, tandis que M. Banville, de Matane, qui est tout aussi compétent, ne reçoit que \$50.00 pour le même service.

L'hon. M. LEMIEUX: La station de la Pointe-au-Père n'est-elle pas plus importante que celle de Matane?

M. BOULAY: La station de la Pointe-au-Père reçoit et envoie plus de messages que celle de Matane, mais la plus grande partie de ces messages est envoyée par des voyageurs à bord des vaisseaux, et l'agent reçoit une commission sur ces messages, en plus du salaire qui lui est payé par le Gouvernement. Quant au signalement des vaisseaux, l'opérateur de la Pointe-au-Père n'a pas plus à faire que celui de Matane.

En toute justice pour M. Banville qui, en passant, n'est pas un de mes amis politiques, je crois que le département de la Marine devrait lui augmenter son salaire, afin de lui permettre de vivre d'une manière convenable et que cette augmentation est

[M. Boulay.]

bien méritée, tandis que M. McWilliams reçoit \$500.00 qu'il ne gagne pas et qui lui ont été allouées sous l'ancienne administration.

Je connais quelque chose du dessous des cartes, comme on dit en termes ordinaires, au sujet des représentations qui ont été faites par la Shipping Federation en faveur de M. McWilliams, et l'honorable député de Rouville le sait lui-même. Il sait que M. McWilliams parle les deux langues parfaitement, qu'il est universellement connu, et qu'il sait les moyens de se faire connaître.

L'hon. M. LEMIEUX: N'est-ce pas un honnête homme?

M. BOULAY: Qui a su si bien s'insinuer auprès de la Shipping Federation et de tous les exportateurs de manière à pouvoir faire correspondre tout le monde en sa faveur lorsqu'il a été question de le démettre; il avait même réussi à faire agir notre vénérable évêque de Rimouski en sa faveur. On voit là l'astuce de cet individu; mais ceci n'indique pas qu'il est un meilleur officier que celui qui l'a remplacé. Quant à moi, je connais les deux personnellement et, sans esprit de parti, je puis dire que celui qui l'a remplacé lui est beaucoup supérieur.

M. LOGGIE: Le ministre considère-t-il que \$120 soit une rémunération suffisante pour un employé couvrant un itinéraire de 10.000 milles, ainsi que le constate dans un cas le rapport de l'auditeur général?

L'hon. M. HAZEN: Il reçoit dix cents pour chaque mille parcouru.

M. LOGGIE: Il retire \$1,008, à titre de frais de déplacement. Le montant de \$120 rémunère-t-il suffisamment un employé qui fait en voiture tout le trajet de Sydney à Vancouver, et retour?

L'hon. M. HAZEN: Cela comprend 10 cents par mille parcouru et, en outre, ses frais d'existence, la nourriture de son cheval, etc. Il y a des années que cette pratique est en vogue. Je ne prétends pas qu'elle soit approuvable, mais elle existe de longue date. Sans doute, lorsqu'on l'a adoptée, on se figurait que le paiement de 10 cents par mille porterait cet agent à faire beaucoup de chemin dans la saison et assurerait une meilleure inspection.

M. LOGGIE: La disproportion entre les deux me paraît énorme. Dans le même district, un autre fonctionnaire a reçu \$509, à titre de frais de déplacement, ce que représente un itinéraire de 5,000 milles. Ainsi donc, dans cette région que je connais assez